

MOBILISÉ·E·S FACE AUX RISQUES

9 %*

des actif·ve·s occupé·e·s consomment du cannabis en cours d'année.

20 à 30 %*

des accidents de travail surviennent chez des personnes ayant consommé des substances psychoactives (alcool, médicaments psychotropes, cannabis...).

85 %*

des managers se disent préoccupé·e·s par les conduites addictives et leurs impacts au travail.

L'usage de stupéfiants étant interdit par la loi, il n'existe pas dans le Code du travail d'article spécifique traitant de leur usage.

En raison des risques liés à la consommation de cannabis, les entreprises de plus de 20 salariés peuvent prévoir dans leur règlement intérieur ou par note de service des articles sanctionnant son introduction et sa consommation.

SE MOBILISER, c'est FAIRE FACE à la situation.

Chacun·e peut agir à son niveau, que cela soit pour soi, pour un·e collègue, un·e collaborateur·rice, un·e manager.

Parlez-en, et sollicitez l'aide des professionnel·le·s : médecin du travail, infirmier·e, assistant·e social·e, encadrant·e, ressources humaines, association Amitié, etc.



* sources : Santé publique France, MILDECA, OFDT

POUR AGIR ASSOCIATION AMITIÉ

Agissons
ENSEMBLE!
FACE AUX ADDICTIONS
en entreprises

Forte de plus de 50 ANS D'EXPÉRIENCE dans le domaine de l'aide, de l'accompagnement et de la prévention des addictions en entreprise, l'association Amitié apporte des SOLUTIONS PERSONNALISÉES pour faire face à tous types de dépendances avec ou sans substances.

Par ces actions, Amitié intervient dans une DÉMARCHE GLOBALE afin de réduire les risques liés aux addictions, d'aider ceux qui le souhaitent à sortir de la dépendance et de soutenir l'entourage familial et professionnel.

| | | |
|--|--|--|
| 50 ans d'expérience | 25 permanents | 100 militants- bénévoles en France |
| 8500 actions par an d'aide et d'accompagnement | 400 actions par an de prévention | 550 managers formes par an |

VOTRE CONTACT LOCAL

Plus d'informations sur : www.amitie.asso.fr



Toutes & tous
mobilisés
face aux risques !

INFORMÉ·E·S DES RISQUES

Le cannabis, qu'est-ce que c'est ?

Une plante herbacée également appelée chanvre indien. Il se présente sous trois formes : l'herbe (marijuana), la résine (haschich), et l'huile.

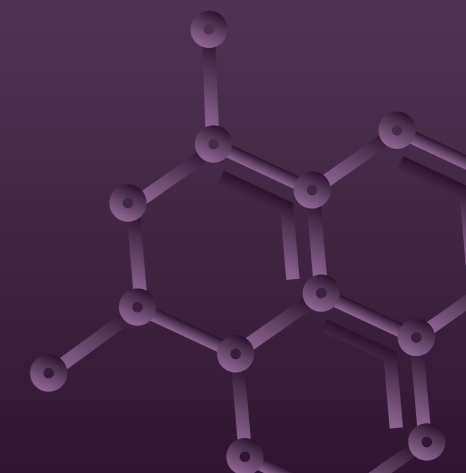
Son action

Le cannabis est composé de plusieurs molécules psychoactives. La plus concentrée est le THC (Tétrahydrocannabinol), qui agit sur le système nerveux central.

Fumées, les molécules psychoactives du cannabis passent des poumons au sang en quelques minutes. Ses effets varient en fonction du métabolisme, du poids, de l'âge de la personne, de son humeur et de la concentration en THC. Ils varient également selon l'environnement, le mode et la fréquence de la consommation.

Sa concentration

En fonction de sa variété, de sa forme et de sa provenance le cannabis ne contient pas la même concentration en THC (variable de 5 à 35% en fonction des préparations). L'huile est plus fortement concentrée, tandis que la résine est coupée avec d'autres substances plus ou moins toxiques. Du fait de sa teneur en THC, le cannabis est classé comme stupéfiant, et est donc illicite.



MOBILISÉ·E·S FACE AUX RISQUES

Quels sont ses effets sur notre organisme ?

TRÈS RAPIDEMENT :

un sentiment de détente, de bien-être, une « ivresse cannabique » accompagnée de désinhibition, d'euphorie, d'une modification des perceptions auditives et visuelles.

PEUVENT S'AJOUTER :

des pertes de mémoire, des vertiges, des troubles moteurs, une diminution des capacités de concentration, des temps de réaction, et une modification des réflexes et de la vigilance. Dans certaines situations, la consommation peut provoquer une sensation d'angoisse très forte, de mal être, de confusion, d'étouffement, pouvant aller jusqu'au malaise, à l'intoxication aiguë, appelée « bad trip ».

EN CONSOMMATION RÉGULIÈRE :

Le cannabis peut provoquer un manque d'intérêt pour les activités professionnelles ou scolaires, un isolement social, une aggravation de pathologies psychiatriques, cardiaques et respiratoires, et des troubles du rythme cardiaque. Ainsi que les complications liées au tabac lorsqu'il est associé à ce dernier.

On considère qu'un usage est régulier* si la personne consomme au moins 10 fois au cours du mois ou au moins 120 fois au cours de l'année.

*Sources OFDT



Test salivaire

À partir de quelques minutes et jusqu'à 24 heures

L'USAGE DU CANNABIS EST DÉPISTÉ DE TROIS FAÇONS :



Environ 4 heures
c'est la durée moyenne des effets aigus du cannabis

Jusqu'à 24 heures
il peut persister des troubles

Il n'existe aucun moyen pour accélérer l'élimination du THC par l'organisme et faire baisser sa concentration plus rapidement.



FEMME ENCEINTE : le cannabis est fortement déconseillé

DÉPISTAGE DU CANNABIS



Test urinaire

Usage régulier 30 à 70 jours
Usage occasionnel de 3 à 5 jours



Test sanguin

48 heures



Quels sont ses effets sur la conduite d'un véhicule ou d'un engin ?

Le cannabis provoque fatigue et excitation. Il peut affecter l'évaluation des distances et de la vitesse ainsi que le maintien de sa trajectoire et l'appréciation du risque.

de la concentration, des réflexes

des temps de réaction du conducteur

x 2 le risque d'être responsable d'un accident mortel

des risques en fonction de la concentration en THC dans le sang.



Il n'existe pas de seuil en-dessous duquel l'usage de cannabis au volant est permis.

SANCTION



La conduite en ayant fait usage de stupéfiants est un délit passible de 2 ans de prison et 4 500 € d'amende. Il entraîne la perte automatique de 6 points sur le permis de conduire.

alcool + cannabis

x 15

RISQUE D'ACCIDENT MORTEL



POLYCONSOMMATION

L'association de plusieurs substances psychoactives (médicaments psychotropes, cannabis, alcool...) augmente les effets des produits absorbés.

Conseils aux parents

Que faire ?

- Dialoguer calmement et franchement en choisissant un moment et un endroit propice. Expliquer votre inquiétude et les changements constatés.
- Demander de l'aide est aussi un moyen d'aider l'adolescent en difficulté.
- L'inviter à consulter un médecin ou à se rendre avec vous à une consultation jeunes consommateurs.
- Vous informer afin de mieux comprendre la dépendance et ses conséquences.
- Continuer à faire confiance à votre adolescent et le rassurer sur ses capacités à trouver des solutions.
- Faire preuve de patience

À éviter !

- Agir dans la panique et la précipitation
- Ne rien faire, ne rien dire
- Aborder le sujet si l'adolescent est sous l'emprise de cannabis.
- Poser un diagnostic sur une problématique liée à une consommation ou à un comportement.
- Culpabiliser l'adolescent

